

# Guide d'évaluation des risques



## Couvreurs



*Ce guide a été réalisé par la CRAM des Pays de la Loire et les Services de Santé au Travail de la Loire Atlantique et du Maine et Loire.*

*Il comprend :*

- les principes de l'évaluation des risques,*
- une méthode simple d'évaluation et un exemple,*
- une grille d'évaluation vierge à photocopier pour vous permettre de rédiger votre « document unique ». Vous pouvez également télécharger la version informatisée sur le site [cram-pl.fr](http://cram-pl.fr).*

# PRINCIPES

*Le décret du 5 novembre 2001 impose aux entreprises de réaliser l'évaluation des risques professionnels et de la formaliser dans un document unique (support papier ou informatique).*

*Il ne s'agit que d'une étape dans un processus global précisé par la loi du 31 décembre 1991.*

*Quelle que soit la méthode employée par l'entreprise pour évaluer ses risques professionnels, la clé du succès passe par le respect de quelques principes de base.*

## **L'évaluation n'est pas une fin en soi**

*L'évaluation des risques professionnels sert à planifier des actions de prévention dans l'entreprise, en tenant compte des priorités.*

## **La maîtrise de l'évaluation appartient à l'entreprise**

*Même si vous avez recours à des conseils extérieurs, les décisions finales et les mesures à prendre pour maîtriser vos risques vous appartiennent.*

## **L'évaluation des risques est une démarche collective**

*Les salariés eux-mêmes sont souvent les mieux placés pour connaître les situations dangereuses. Il est donc nécessaire de les associer à la démarche afin de permettre une meilleure prise en compte de la réalité du travail.*

## **L'évaluation n'est pas une démarche éphémère**

*L'évaluation doit être continue dans l'entreprise et faire l'objet de mises à jour annuelles ou à l'occasion de modification de la production, d'agrandissement des locaux, ...*

# MÉTHODE



Dans ce document sont listés les risques auxquels sont régulièrement confrontés les couvreurs. Cette liste n'est pas exhaustive et vous pouvez la compléter par des risques propres à votre entreprise. À cet effet, une dizaine de lignes sont restées libres en fin de grille.

En premier lieu, dans la première colonne, vous sélectionnez les **risques** qui concernent votre entreprise.

Leur **gravité** est préévaluée :

- 10** s'ils peuvent entraîner un accident ou une maladie professionnelle avec arrêt de travail
- 100** s'ils peuvent entraîner un accident ou une maladie professionnelle grave entraînant une incapacité partielle permanente
- 1000** s'ils peuvent entraîner un accident mortel

En deuxième lieu, vous évaluez la **fréquence** :

- 1** pour les activités occasionnelles (une fois par an)
- 2** pour les activités plus courantes (une fois par mois)
- 3** pour les activités courantes
- 4** pour les activités journalières

Ensuite vous appréciez la qualité des mesures de **prévention** déjà prises par votre entreprise dans ses 3 aspects :

## Organisation

- 1** Absente
- 2** Moyenne
- 3** Bonne

## Matériel

- 1** Dépassé
- 2** À actualiser
- 3** Adapté, récent, entretenu

## Formation

- 1** Absente
- 2** Succincte ou non actualisée
- 3** Actualisée et continue

L'évaluation des risques est quantifiée par la formule :

$$\frac{\text{gravité} \times \text{fréquence}}{\text{organisation} \times \text{matériel} \times \text{formation}}$$

Il en résulte une valeur comprise entre 1 (par arrondi) pour une activité occasionnelle peu risquée et 4000 pour un risque mortel, omniprésent et pour lequel aucune action de prévention n'est engagée.

La priorité d'action découle de cette valeur calculée.

- si le résultat est supérieur à 500 **priorité 1**
- si le résultat est compris entre 250 et 500 **priorité 2**
- si le résultat est inférieur à 250 **priorité 3**

N.B. : Ce classement peut être modifié ainsi que les valeurs 1, 2, 3, 4 pour évaluer la fréquence et 1, 2, 3 pour évaluer les mesures de prévention déjà prises.

La somme des valeurs se cumule en dernière ligne. Cette note globale ne permet pas de se comparer aux autres entreprises, mais seulement de mesurer l'évolution de l'entreprise au fil du temps.

Exemple page suivante

# EXEMPLE

## Entreprise : Ardoise magique SARL

- Fréquence : Le risque de chute de hauteur en bas de pente, d'une échelle ou d'un échafaudage est journalier donc classé **4**,  
Le travail sur matériaux fragiles ou avec risque d'effondrement est occasionnel donc classé **1**.
- Prévention : Bas de pente : l'organisation et le matériel sont corrects mais pas toujours adaptés donc classés **2**  
Échelles : l'organisation est à perfectionner (choix des échelles) donc classée **2**. Le matériel est très bien entretenu donc classé **3**  
Échafaudages : l'organisation est bonne donc classée **3**. Le matériel est à perfectionner (acheter des consoles alu) donc classé **2**  
Matériaux fragiles : l'organisation et le matériel sont adaptés donc classés **3**  
Effondrement : l'étude et la préparation des chantiers sont systématiques donc classés **3**, mais il n'y a pas de matériel spécifique (étais métalliques) donc classé **2**

Dans cette entreprise, des formations à la sécurité sont organisées régulièrement avec l'OPPBTP, la formation est donc classée **3**.

Risque	Gravité	Fréquence	Prévention			Résultat	Priorité	Mesures de prévention	
			Organisation	Matériel	Formation			existantes	à prendre
<b>Physique</b>									
<i>Chutes de hauteur</i>									
<input checked="" type="checkbox"/> - Bas de pente	1000	4	2	2	3	333	2	Tubes + filets	À systématiser
<input checked="" type="checkbox"/> - Accès (Echelles)	1000	4	2	3	3	222	3	Échelles entretenues	Compléter le choix d'échelles
<input checked="" type="checkbox"/> - Échafaudages	1000	4	3	2	3	333	3	Consoles métal, planchers alu	Consoles alu
<input checked="" type="checkbox"/> - Matériaux fragiles	1000	1	3	3	3	37	3	Plateaux d'échafaudage	Vérifications
<input checked="" type="checkbox"/> - Effondrements	1000	1	3	2	3	83	3		Étais métalliques



# GRILLE D'ÉVALUATION COUVREURS



Risque	Gravité	Fréquence	Prévention			Résultat	Priorité	Mesures de prévention	
			Organisation	Matériel	Formation			existantes	à prendre
<b>Soudure</b>									
<input type="checkbox"/> - Brûlures	10								
<input type="checkbox"/> - Gaz et fumées	10								
<input type="checkbox"/> - Explosions	100								
<input type="checkbox"/> - Décapage chimique	10								
<b>Ambiance climatique</b>									
<input type="checkbox"/> - Vent	100								
<input type="checkbox"/> - Chaleur	100								
<input type="checkbox"/> - Froid	100								
<input type="checkbox"/> - Pluie	100								
<b>Chimique</b>									
<input type="checkbox"/> - Découpe et manipulation amiante	1000								
<input type="checkbox"/> - Intervention sur matériaux en plomb	100								
<input type="checkbox"/> - Traitement du bois	100								
<input type="checkbox"/> - Mousse polyuréthane	10								
<input type="checkbox"/> - Traitements fongicides	100								
<input type="checkbox"/> - Démoussage	10								
<b>Autres</b>									
<input type="checkbox"/> - Délais	100								
<input type="checkbox"/> - Infections (insectes, tétanos ...)	10								
<input type="checkbox"/> - Ramonage	100								
<input type="checkbox"/> - Coactivité	100								
<input type="checkbox"/> -									
<input type="checkbox"/> -									
<input type="checkbox"/> -									
<input type="checkbox"/> -									
<input type="checkbox"/> - <b>TOTAL</b>						0			